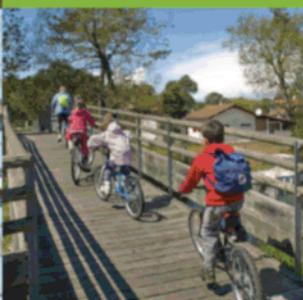


Plan Bâtiment Grenelle

Rapport d'activité 2009



SOMMAIRE



EDITORIAL DE PHILIPPE PELLETIER	3
LES ENJEUX ET LE CONTEXTE D'INTERVENTION	4
L'ORGANISATION	8
LE PLAN BATIMENT : FORCE DE PROPOSITIONS	14
RENOVER POUR L'AVENIR	18
GERER ET EXPLOITER DANS L'ESPRIT DU GRENELLE	32
CONSTRUIRE DURABLEMENT	34
SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES PUBLICS	40
LES ACTIONS DE COMMUNICATION	46
PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2010	50
ANNEXES	52

Le Plan Bâtiment Grenelle remercie tout particulièrement les organismes membres du bureau du comité stratégique ayant participé à la diffusion de ce rapport.

EDITORIAL

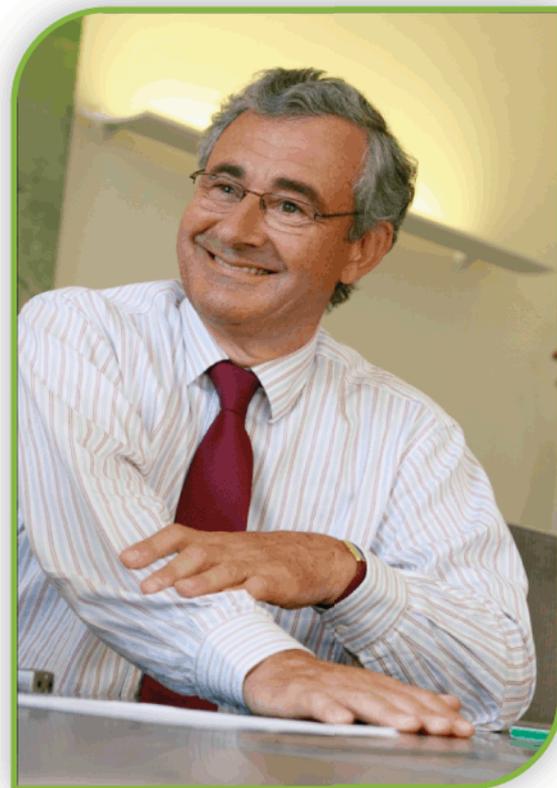
Un an à peine et que de chemin parcouru !

En janvier 2009, lorsque le Premier ministre m'a confié cette mission, les lois Grenelle 1 et 2, qui fixent les objectifs à atteindre et déterminent les moyens de leur mise en œuvre, étaient encore lointaines. Et pourtant, il fallait sans attendre mettre en mouvement la filière des entreprises appelées à construire, rénover et gérer autrement l'ensemble des bâtiments du pays et convaincre les maîtres d'ouvrage que le moment était venu d'économiser l'énergie consommée dans nos bâtiments et de s'engager dans la lutte contre le réchauffement climatique. Un an après, on peut affirmer que le Plan Bâtiment du Grenelle est lancé et que le train ne cesse de prendre de la vitesse.

Voyez plutôt : 2009 marque le lancement de la distribution de l'éco-prêt à taux zéro qui a déjà bénéficié à près de 80 000 ménages, l'année aussi où le crédit d'impôt développement durable a surconsommé, au-delà des prévisions. 2009, restera comme l'année où les particuliers et les entreprises manifestent un immense besoin d'information et de conseil pour utiliser autrement les bâtiments et les transformer de façon à réduire la facture d'énergie et de chauffage. Notre société a compris la nécessité d'investir aujourd'hui pour économiser dès demain les charges d'exploitation des bâtiments et que ce grand mouvement, puissamment aidé par l'État, va modifier durablement nos façons d'habiter nos logements ou d'utiliser nos locaux professionnels, comme sans doute la valeur des biens immobiliers.

Cette dynamique n'aurait pas été possible sans la mobilisation de tous les acteurs, maîtres d'ouvrage des différentes catégories de bâtiments et professionnels de l'offre de services. Tous ont accepté de donner du temps pour vérifier que les règles et normes en préparation étaient bien adéquates, pour recommander des évolutions, pour réfléchir ensemble à des comportements plus efficaces et économes. C'est la richesse du comité stratégique du Plan Bâtiment Grenelle que d'avoir pu coordonner la réflexion et l'action de tout le milieu professionnel, en lien étroit avec les administrations, pour que le Plan Bâtiment se mette en mouvement et s'oriente dans le sens qui assurera sa pérennité. Que tous ceux qui y ont contribué soient ici remerciés.

En somme, c'est l'esprit du Grenelle qui perdure à travers le comité stratégique du Plan Bâtiment et ce premier rapport annuel d'activité veut vous en rendre compte.



Philippe Pelletier
Avocat,
Président du comité stratégique du
Plan Bâtiment Grenelle

LES ENJEUX ET LE CONTEXTE DU PLAN BATIMENT

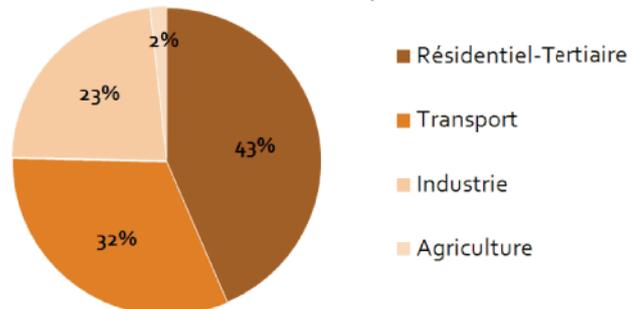
Dans un contexte de lutte partagée contre le réchauffement climatique, de nombreux objectifs issus des premiers travaux du Grenelle de l'Environnement ont trouvé leur traduction dans la loi. Le Plan Bâtiment vise à mettre en œuvre ces engagements dans un secteur stratégique pour la consommation énergétique de notre pays.

LE BÂTIMENT, CHANTIER FORT DU GRENNELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie en France parmi l'ensemble des secteurs économiques. Il consomme actuellement environ 68 millions de tonnes équivalent pétrole, soit près de 43 % de l'énergie finale totale. Il génère également 123 millions de tonnes de CO₂, soit 23 % des émissions nationales.

Le Grenelle de l'Environnement a donc proposé la mise en œuvre à grande échelle d'un programme de réduction des consommations énergétiques des

Consommation finale énergétique par secteur économique



Source : Observatoire de l'énergie - Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi - 2007

bâtiments afin de réduire les dépenses, améliorer le pouvoir d'achat des ménages, réduire les émissions de CO₂ et améliorer l'indépendance énergétique de notre pays.



LE BÂTIMENT C'EST :

4 millions de professionnels, de la maîtrise d'ouvrage à l'exploitation du bâtiment

32 millions de logements

Dont près de **27 millions de résidences principales**, comprises à 84 % dans le parc privé et à 16% dans le parc social



Dont plus de **15 millions de maisons individuelles** et 11 millions de logements collectifs

Plus de **7 millions de logements en copropriété**

769 millions de m² dans le parc tertiaire privé (surface chauffée)

400 millions de m² dans le parc tertiaire public

LE PLAN BÂTIMENT GRENELLE, UN DISPOSITIF DE PILOTAGE SPECIFIQUE ET ORIGINAL

Compte-tenu des enjeux liés à ce programme, de sa complexité et de la multiplicité des acteurs, le Gouvernement a jugé nécessaire que ce chantier fasse l'objet d'un pilotage spécifique, sur la durée, par une personnalité placée sous l'autorité du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

Par lettre de mission en date du 13 janvier 2009, le Premier Ministre a confié cette mission de pilotage à Philippe Pelletier, avocat, ancien président de l'Agence nationale de l'habitat et du comité opérationnel sur les bâtiments existants, en le plaçant à la tête du comité stratégique du Plan Bâtiment Grenelle. Ce comité prolonge l'esprit des débats du Grenelle

reposant sur une gouvernance à cinq et visant à mobiliser la société. L'ensemble des intervenants du secteur du bâtiment, soit près de 4 millions d'acteurs, y est représenté.

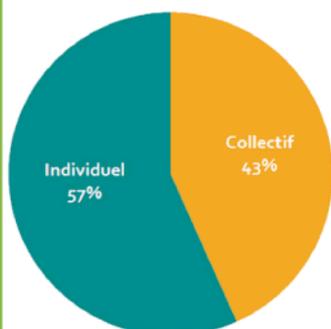


DES OBJECTIFS À LONG TERME DANS TOUS LES SECTEURS DU BÂTIMENT

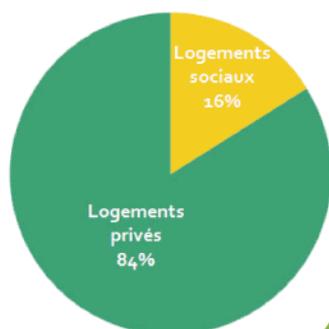
La loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement a profondément ancré dans les politiques publiques les engagements des tables rondes du Grenelle en affirmant des objectifs ambitieux et nécessaires :

- généraliser la construction de « bâtiments basse consommation » (BBC) à l'horizon 2012 et de « bâtiments à énergie positive » (BEPOS) à l'horizon 2020 ;

Décomposition des résidences principales par type
(en milliers, total : 26 919)



Source : INSEE, comptes du logement - 2006



Source : MEEDDM - 2007

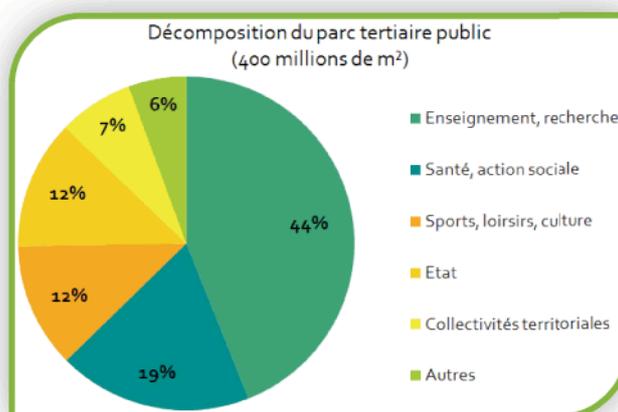
- réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020, et à cette fin, conduire la rénovation thermique et énergétique des bâtiments, avec un rythme de 400 000 rénovations de logements chaque année, à compter de 2013 ;

- engager d'ici 2012, la rénovation de tous les bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics, afin de réduire leur consommation d'énergie de 40 % et leurs émissions de gaz à effet de serre de 50% ;

- accompagner et mobiliser les professionnels du secteur en termes de recrutement, de formation et de développement des filières.

La consommation moyenne annuelle des bâtiments est actuellement en énergie primaire de 250 kWh/m²/an. L'objectif est de la réduire progressivement afin qu'elle soit, tous bâtiments confondus, de 50 kWh/m²/an en 2050.

parc locatif social, et les bâtiments de l'Etat devront ainsi dès 2011, construire en BBC. C'est donc un immense chantier qui s'est engagé pour le secteur du bâtiment.



Tout au long de l'année, le comité stratégique a rassemblé les acteurs de ces différents secteurs pour appréhender les spécificités de chacun et construire avec eux, un plan cohérent et adapté pour réduire les consommations d'énergie.

La progression des performances de consommation des bâtiments

	En kWhEP/m ² /an
Consommation moyenne du parc des logements existants	250
Consommation moyenne du parc des logements sociaux	170
Consommation moyenne du parc tertiaire	550
Niveau de performance RT2005 logement*	80 à 250
Niveau de performance BBC logement neuf**	50
Niveau de performance BBC tertiaire**	50% de la référence RT2005
Niveau de performance RT2012 tous bâtiments**	50

* 3 usages : Chauffage, refroidissement et eau chaude sanitaire

** 5 usages : Chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire, éclairage et auxiliaires

Logements privés, logements sociaux, immeubles du parc tertiaire privé ou public, chaque bâtiment de France est concerné par la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. Certains secteurs devront ouvrir la voie, en se montrant exemplaires : le parc tertiaire privé, certains bâtiments du

L'ORGANISATION

Le comité stratégique est avant tout un lien de rassemblement, d'impulsion et de coordination de l'action. Dans l'esprit du Grenelle, il rassemble les métiers du bâtiment, c'est-à-dire des sensibilités différentes autour d'un objectif commun : l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Ce comité est un lieu d'échanges et de réflexions, organisées en chantiers thématiques. Il repose sur le travail permanent de la mission Plan Bâtiment et se réunit selon deux périmètres : le bureau et l'assemblée.

UNE EQUIPE DEDIEE : LA MISSION PLAN BATIMENT GRENELLE

Rattachée à la direction générale du logement, de l'aménagement et de la nature (DGALN) du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, la mission Plan Bâtiment Grenelle constitue l'équipe permanente du comité stratégique.



Le rôle de la mission est d'assurer le lien permanent avec, d'une part, les cabinets du ministre d'État et de ses secrétaires d'État et les administrations concernées, d'autre part, les maîtres d'ouvrage et professionnels de la filière du bâtiment et, plus largement, l'ensemble de la société civile concernée par le Plan Bâtiment.

Véritable mission d'appui, l'équipe permanente est présente sur tous les dossiers en facilitant l'expression des groupes de travail et en veillant à la bonne articulation de leurs propositions avec le travail de l'administration.

Jérôme Gatier

- directeur de la mission Plan Bâtiment ;
- directeur du comité stratégique ;
- inspecteur des finances

Hélène Abel

- responsable du secteur « bâtiments publics de l'État » ;
- ingénieur général des ponts et chaussées

Anne-Lise Deloron

- responsable des relations extérieures

Florian Rollin

- concepteur et animateur du site Internet ;
- stagiaire

Marie-Claude Roger

- assistante

Des centaines d'entretiens avec les partenaires du Plan Bâtiment, les organismes intéressés, les experts et acteurs de la construction durable ont permis à l'équipe permanente d'assurer une veille stratégique et de conduire l'action du comité stratégique.

La communication, la coordination des interventions, la gestion du site internet sont assurées au sein de la mission.

« Nous avons fait le choix d'une structure très légère pour privilégier au maximum la réactivité et la souplesse de fonctionnement. Le chemin parcouru en 2009 confirme que c'était la bonne décision. Notre rôle est d'incarner le Plan Bâtiment Grenelle auprès de Philippe Pelletier, ce qui recouvre de multiples dimensions ».

Jérôme Gatier

L'équipe anime aussi le Plan Bâtiment en région : colloques, séminaires et réunions des correspondants territoriaux du ministère ont suscités plus de 40 déplacements durant l'année 2009.



LE RÔLE DE L'EQUIPE PERMANENTE EST DE :

- ✓ Rassembler les nombreuses parties prenantes qui portent des initiatives, leur apporter un soutien, les écouter, échanger avec elles, pour les aider à resituer leur projet dans le contexte global du Plan Bâtiment ;
- ✓ Apporter, autant que faire se peut, des réponses à leurs attentes ou les mettre en lien avec d'autres personnes susceptibles d'apporter des réponses ;
- ✓ Créer les liens, « faire portail » pour prendre une image de l'Internet, convaincre ;
- ✓ Fédérer les énergies, encourager les initiatives ;
- ✓ Proposer des idées et des actions, aider au consensus ;
- ✓ Établir, dans les deux sens, le lien entre les administrations, les cabinets du ministre d'État et des secrétaires d'État et la société civile ;
- ✓ Porter en interministériel le Grenelle sur l'immobilier de l'État avec des obligations de résultat ;
- ✓ Assurer une présence importante dans les chantiers du Plan Bâtiment, pour leur apporter une valeur ajoutée, assurer la cohérence globale des travaux des chantiers et faire aboutir les propositions auprès des pouvoirs publics ;
- ✓ Mobiliser les acteurs et diffuser l'information utile par l'animation du site Internet, mesurer l'avancement du plan. Porter le message du Grenelle lors d'évènements sur l'ensemble du territoire national ;
- ✓ Se donner les moyens d'être présents sur les grands dossiers, tels que le plan de relance, l'emprunt national, la loi Grenelle 2, la précarité énergétique, la formation de la filière bâtiment, ou encore jouer le rôle de facilitateur sur de nombreux dossiers à fort enjeu ;
- ✓ Garder une capacité d'initiative et de veille sur les sujets stratégiques ;
- ✓ Faire une force du choix assumé de rester une petite structure, sans budget propre, avec pour maître mot la réactivité.



LE BUREAU DU COMITE STRATEGIQUE

Le bureau du comité stratégique réunit, chaque mois, les représentants des acteurs les plus engagés dans la mise en œuvre des objectifs du Grenelle : l'ensemble des maîtres d'ouvrage et la filière de l'offre de service y sont représentés.

Très vite, le bureau s'est investi sur les premières productions de trois groupes de travail au champ très vaste (collectivités territoriales, copropriétés et bâtiments publics de l'État) et sur les propositions

définitives de deux autres chantiers à caractère plus opérationnel (parc tertiaire privé et promotion immobilière).

Régulièrement, un point a également été fait sur le déploiement de l'éco-prêt à taux zéro et sur l'évolution de la demande en matière de rénovation énergétique.

Très attentifs à l'évolution des chantiers, les membres du bureau ont fait part de leurs souhaits d'ajustements ou de leurs approbations des propositions de ces groupes de travail.

Tout au long de l'année, le bureau s'est affirmé comme l'instance stratégique du comité. Il constitue en lui-même un lieu d'émulation pour la mise en œuvre du Grenelle dans chaque branche de la filière.

C'est déjà un observatoire direct et efficace pour mesurer l'avancée du plan et faire émerger des solutions de réussite

En janvier 2010, le bureau du comité stratégique accueille les représentants du Syntec-Ingénierie et de la Coprec.



LES MEMBRES DU BUREAU (année 2009)

André Antolini, Syndicat des énergies renouvelables

Jacques Chanut, Fédération française du bâtiment

Alain Chouguiat, Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment

Bertrand Delcambre, Centre scientifique et technique du bâtiment

Pierre Ducout, Association des maires de France

Benoît Fauchard, Fédération nationale de l'immobilier

Laurent-Marc Fischer, Architecture Studio

Antoinette Gillet, Association des régions de France

Pierre Jarlier, Association des maires de France

Pascal Jean, Club des services d'efficacité énergétique

Dorian Kelberg, Fédération des sociétés immobilières et foncières

Patrick Lachmann, Union sociale pour l'habitat

Pierre Le Borgne, Chambre de l'ingénierie et du conseil de France, branche construction

Dominique Duperret, Union des maisons françaises

Jean-Pierre Lourdin, Conseil de l'immobilier de l'État

Maurice Manceau, Club de l'amélioration de l'habitat

Alain Maugard, Conseil général de l'environnement et du développement durable, Qualibat

Matthieu Orphelin, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

François Pélegrin, Union nationale française des syndicats d'architectes

Paul Philippot, Union nationale de la propriété immobilière

Marc Pigeon, Fédération des promoteurs constructeurs

Alain de Quero, Agence nationale de l'habitat

Nathalie Robin, Fédération française des sociétés d'assurances

Jean Schepman, Assemblée des départements de France

Patrick Stoecker, Fédération bancaire française

Jean-Marie Vaissaire, Association des industries de produits de construction

Jean-Claude Vannier, ancien cadre dirigeant de banque

L'ASSEMBLEE DU COMITE STRATEGIQUE

L'assemblée du comité stratégique regroupe tous les organismes ou fédérations intéressés par la mise en œuvre du Grenelle Environnement dans le bâtiment. L'assemblée du comité stratégique s'est réunie trois fois : 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 28 octobre 2009.

Chaque réunion est l'occasion de faire se rencontrer l'ensemble des acteurs, tous secteurs d'activités confondus, intéressés par la performance énergétique des bâtiments et la construction durable. Elles constituent un temps d'échanges et d'information mutuels.

La dernière réunion de l'assemblée du comité stratégique a réuni plus de 95 organismes. Tout au long de l'année 2010, cet organe continue d'accueillir tous ceux, représentant des intérêts collectifs, qui sont partie prenante de la mise en œuvre du Plan Bâtiment Grenelle.



LES CHANTIERS

Dès les premières semaines d'action du comité stratégique, des thématiques de travail ont très vite émergé des premiers tours de table du bureau, de l'assemblée ou des rencontres sur le terrain. Elles ont donné lieu à l'ouverture d'un chantier.

13 chantiers ont été lancés en 2009 :

Thème du chantier	Pilote(s)
Éco-prêt à taux zéro	Jean-Claude Vannier
Copropriétés	Jérôme Dauchez et Bruno Dhont
Parc tertiaire privé	Serge Grzybowski
Collectivités territoriales	Pierre Jarlier
Bâtiments publics de l'État	Jean-Pierre Lourdin
Formation des entreprises, des architectes et de l'ingénierie	Philippe Pelletier
Suivi de la réglementation thermique 2012	Jean-Marie Charpentier et Christian Cléret
Logements sociaux	Stéphane Dambrine
Précarité énergétique	Alain de Quero et Bertrand Lapostolet
Promotion immobilière	Eric Mazoyer et Bruno Corinti
Valeur verte	Méka Brunel
Sensibilité des ménages et des entreprises et modification des comportements	Eric Comparat
Réseau inter-clusters	Catherine Bonduau et Pierre-Louis Buridant

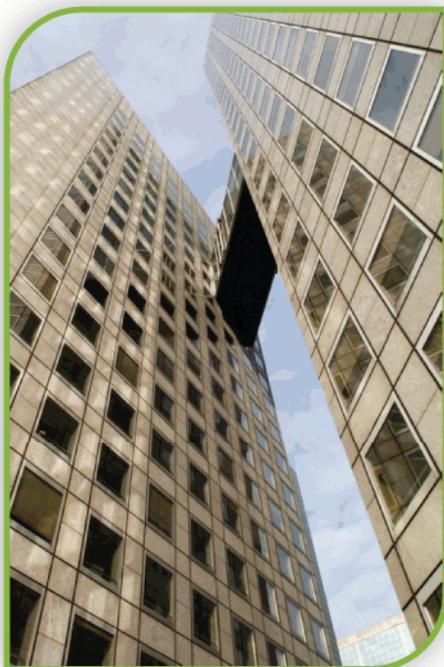
Parallèlement, un club des maîtres d'ouvrage publics a été lancé, au dernier trimestre, à l'initiative d'Hélène Abel, pour échanger les bonnes pratiques sur les projets de rénovation énergétique, en visant en particulier les montages de contrats de performance énergétique. Ce club s'est réuni deux fois en 2009.

CHIFFRES CLÉS 2009

Le Plan Bâtiment, c'est :

5 personnes dans l'équipe permanente

13 chantiers lancés en 2009



1 club des maîtres d'ouvrage publics

27 membres du bureau du comité stratégique

95 organismes à l'assemblée du comité stratégique

Plus de **500 personnes**

impliquées à travers l'ensemble de ces instances et chantiers

15 directions immobilières
des ministères mobilisés

700 agents du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer mobilisés sur le territoire pour la rénovation des bâtiments publics de l'État



Le tableau de bord

La mission mesure l'avancement du plan. Chaque mois, depuis septembre 2009, elle édite un tableau de bord des indicateurs disponibles les plus significatifs du Plan Bâtiment. Il est téléchargeable sur le site Internet du Plan Bâtiment

www.plan-batiment.legrenelle.environnement.fr

LE PLAN BATIMENT, FORCE DE PROPOSITION

Au delà de son rôle d'ensemblier et d'animateur de la filière du bâtiment, le comité stratégique du Plan Bâtiment a été, au cours de l'année 2009, force de proposition par ses rapports, recommandations et préconisations.

L'EMPRUNT NATIONAL

Philippe Pelletier et Jérôme Gatier ont été entendus par la commission dite du grand emprunt, relative aux investissements d'avenir.

Plusieurs pistes d'actions ont été portées à travers deux priorités : accélérer la recherche et l'innovation et soutenir la mutation de la filière des métiers du bâtiment.

Les investissements d'avenir pour l'emprunt national

Dans la continuité de la commission co-présidée par Alain Juppé et Michel Rocard, le Président de la République a retenu le développement durable comme une priorité d'investissement stratégique en lui consacrant une enveloppe de 5 milliards d'euros. 2,5 milliards sont dédiés au développement des énergies décarbonées et 500 millions à la rénovation énergétique des logements privés afin de lutter contre la précarité énergétique. Le soutien aux PME innovantes et à l'économie numérique a aussi été identifié comme un axe prioritaire pour les investissements futurs.

Au cours de l'année 2010, le Plan Bâtiment prendra part à la mise en œuvre de ces priorités, dont plusieurs recouvrent la question de la performance énergétique des bâtiments.

L'accélération de la recherche et de l'innovation a été proposée à travers un fléchage des crédits de recherche sur les éco-matériaux, les équipements de chauffage et de ventilation, les énergies renouvelables, etc.

Il a été préconisé que cet effort de recherche puisse s'accompagner de moyens de valorisation et de diffusion efficaces. À cet effet, la création de plates-formes technologiques (conjuguant recherche, innovation, formation, démonstration et lieu d'échanges) de niveaux national et international a été proposée.

Enfin, le soutien de la filière bâtiment au regard des enjeux de formation et de diffusion des savoirs a été suggéré comme priorité d'investissement.



Les propositions des groupes de travail ont permis d'articuler des propositions d'amendements au projet de loi portant engagement national pour l'environnement, dit Grenelle 2. Une quinzaine d'amendements ont été présentés à l'administration puis défendus devant la commission du développement durable et la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale.

Philippe Pelletier et Jérôme Gatier ont été auditionnés par les membres de l'office parlementaire des choix scientifiques et technologiques, afin de recueillir l'avis du Plan Bâtiment sur le rapport « *La performance énergétique des bâtiments : comment moduler la règle pour mieux atteindre les objectifs ?* ».



Tout au long de l'année, l'équipe permanente du Plan Bâtiment et Philippe Pelletier ont maintenu un lien étroit avec le ministre d'État, ses secrétaires d'État, et les administrations concernées afin de porter les dossiers essentiels à la réussite des objectifs du Grenelle dans le bâtiment.

DES RAPPORTS THEMATIQUES

Deux rapports d'étapes du Plan Bâtiment ont été remis au Premier ministre, les 14 avril et 29 juillet 2009, au terme des premier et deuxième trimestres d'activité. Ces rapports retracent le fonctionnement du comité stratégique et les premières propositions des groupes de travail.

Deux chantiers du Plan Bâtiment ont reçu un éclairage politique particulier, le chantier formation et le chantier précarité énergétique, par des lettres de mission de Valérie Létard, secrétaire d'État auprès du ministre d'État.

Par lettre de mission du 11 septembre 2009, Valérie Létard a demandé à Philippe Pelletier de formuler des propositions concrètes pour lutter contre la précarité énergétique. Le chantier précarité énergétique s'est rapidement mobilisé et son rapport a été transmis à Valérie Létard le 15 décembre 2009, en vue d'une présentation officielle début janvier 2010.





Le 7 octobre 2009, dans le cadre du plan de mobilisation national des filières et des territoires pour le développement des métiers liés à la croissance verte, Valérie Létard a souhaité que le chantier formation, initié au printemps, devienne le comité de filière « métiers du bâtiment ».

Le 20 décembre 2009, un rapport présentant l'état de la filière bâtiment et ses besoins en matière de formation a été remis à Valérie Létard. Il devrait nourrir des orientations de politique publique sur ce sujet, annoncées fin janvier 2010.

DES PROPOSITIONS FORTES EN FAVEUR D'UNE EVOLUTION DE LA FORMATION

Le saut quantitatif et qualitatif à réaliser dans le niveau de performance des ouvrages en construction et en rénovation rend nécessaire une forte montée en compétence de l'ensemble des intervenants de la filière du bâtiment. Ce phénomène, conjugué à l'ampleur de la filière, a fait reconnaître très tôt la formation comme un facteur stratégique de la réussite du Plan Bâtiment Grenelle.

Dans la continuité des travaux menés par Christian Parent (CGEDD), le chantier formation, devenu le comité de filière « métiers du bâtiment » a piloté l'analyse des besoins de la filière bâtiment au sein du plan national de mobilisation des métiers liés à la croissance verte.

Ces travaux ont permis, dans un premier temps, de caractériser la filière du bâtiment, qui regroupe au sens large près de 4 millions de professionnels.

Très hétérogène, vaste, impactée par la crise, la filière du bâtiment va connaître une mutation du fait du Grenelle, dans chacune de six familles de métiers qui la compose (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises, fournisseurs à la fois industriels et distributeurs et fournisseurs de services).

L'analyse des besoins de formation et leur comparaison avec l'offre disponible a pu être menée avec une certaine pertinence, même si l'ampleur du sujet rend nécessaire des travaux complémentaires et une observation en continu de la situation et de son évolution.



Trois grandes familles de sujets ont été identifiées : la formation initiale, la formation continue et le financement de la formation.

Formation initiale

La formation initiale mérite une véritable remise à niveau à la fois quantitative et qualitative : le nombre de jeunes formés doit correspondre au niveau de recrutement de la filière, en intégrant les perspectives de création d'emplois liés au Grenelle ; le recrutement d'enseignants qualifiés, en nombre suffisant ; la réponse au besoin de formation des formateurs en termes de budgets, de référentiels, d'outils et supports de formation représentent des enjeux considérables.



Formation continue

S'agissant de la formation continue, beaucoup d'initiatives existent et composent une offre foisonnante. Elles doivent être encouragées, amplifiées et mises en cohérence dans leurs différents aspects : référentiels de formation, formation de formateurs, développement de nouveaux supports de formation tels que la formation en ligne ou la formation sur chantier ou à partir de projets concrets.

Financement de la formation continue

Le besoin de pérenniser le financement du programme Feebat (formation aux économies d'énergies dans le bâtiment), qui s'adresse aujourd'hui aux entreprises et artisans, a été clairement identifié. Le programme doit aussi pouvoir être ouvert largement à la maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage et aux autres publics concernés. Des annonces en ce sens sont attendues dès janvier 2010.

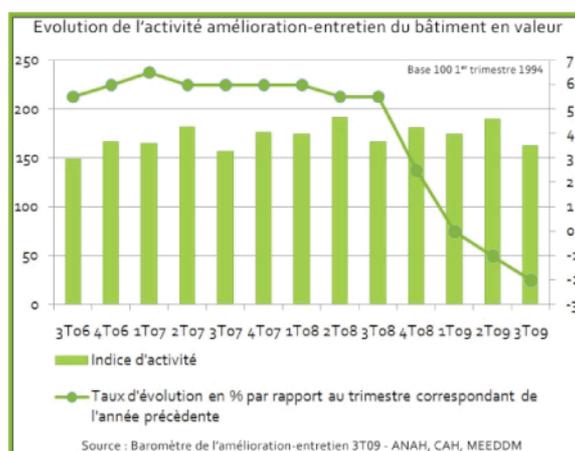


La remise de ce premier rapport et la participation au plan national de mobilisation des filières et des territoires de la croissance verte constitue une étape importante pour le Plan Bâtiment.

Le groupe de travail poursuit ces travaux en 2010 en approfondissant ses premières propositions et en suivant les actions engagées.

RENOVER POUR L'AVENIR

Dans la continuité du dernier trimestre 2008, la croissance du chiffre d'affaires entretien-amélioration affiche une nette décélération en valeur sur l'année 2009. Le secteur du bâtiment, comme l'ensemble des secteurs économiques, a été brutalement frappé par la crise économique.



Dans ce contexte économique plutôt morose, le secteur de la rénovation s'est pourtant affirmé comme un secteur clé pour la relance de l'économie. Soutenu par les mesures du plan de relance et de mise en œuvre du Grenelle Environnement, la rénovation énergétique des bâtiments existants a joué un rôle d'amortisseur de la crise.

Au regard de l'effort massif à opérer sur ce segment du parc, plusieurs chantiers ont été mis en place pour appréhender, au sein du Plan Bâtiment Grenelle, la diversité des situations.

SUCCE DE L'ECO-PRET A TAUX ZERO, DISPOSITIF PHARE DU PLAN BATIMENT

Déjà évoqué dans le rapport du comité opérationnel sur les bâtiments existants, l'éco-prêt à taux zéro a été adopté en loi de finances 2009. Il est l'une des mesures clés du Plan Bâtiment.

Signée fin février 2009, la convention de mise en œuvre de l'éco-prêt à taux zéro a été préparée au sein du chantier éponyme piloté par Jean-Claude Vannier.



Le groupe de travail a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs financiers et professionnels qui, après avoir permis le lancement de l'éco-prêt, est attentif au bon déploiement de l'éco-prêt sur le territoire.

«Le chantier, véritable lieu d'échange entre l'administration et les professionnels, a permis d'organiser la concertation nécessaire à la bonne distribution du produit. Les résultats sont remarquables et conformes aux objectifs du Grenelle Environnement, qui prévoient la distribution de 200 000 éco-prêts à fin 2010.» Jean-Claude Vannier, pilote du chantier éco-prêt à taux zéro

Le dispositif constitue une solution complète de financement de la rénovation thermique et connaît depuis son lancement un vrai succès.

Environ 75 500 éco-prêts ont été distribués fin 2009. La solution des bouquets de travaux de deux et trois actions est largement préférée aux autres possibilités offertes par l'éco-prêt.



Nombre d'éco-prêts à taux zéro (offres de prêt émises)



Source : SGFGAS

Rénover son logement grâce à l'éco-prêt

D'une durée de 10 ans (pouvant être étendue à 15 ans par la banque), l'éco-prêt à taux zéro permet de financer jusqu'à 30 000 euros de travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement. Les opérations sont éligibles si elles mettent en œuvre des bouquets de travaux (deux ou trois actions), si elles sont recommandées par un bureau d'étude thermique et permettent d'atteindre une performance globale minimale ou financent des travaux d'assainissement non collectif.

L'éco-prêt à taux zéro est cumulable avec les aides délivrées par l'Anah, notamment l'éco-subvention, les aides des collectivités territoriales, le prêt à taux zéro octroyé pour les opérations d'acquisition-rénovation et le crédit d'impôt développement durable.

Le montant moyen des prêts émis est d'environ 16 500 euros, ce qui a généré, en sept mois de distribution, environ 1 130 millions d'euros de travaux d'amélioration de la performance énergétique.



Ces chiffres, au regard des premiers mois de distribution, témoignent d'une réelle motivation des particuliers à améliorer la performance énergétique de leur logement.

Parallèlement, les professionnels du bâtiment et du secteur bancaire se sont montrés mobilisés : largement sollicités par les particuliers, ils sont un maillon essentiel du succès du dispositif.

C'est pourquoi le groupe de travail s'est également assuré que les réseaux de l'Ademe et de l'Anil travaillent en étroite concertation afin d'apporter au public des réponses cohérentes et de qualité.

LA MOBILISATION DU PARC RESIDENTIEL SOCIAL

Grâce aux efforts conjugués des bailleurs sociaux et des pouvoirs publics, la consommation d'énergie des logements HLM est globalement inférieure de 30 % en moyenne à celle de l'ensemble des logements.

Dans le prolongement de ce mouvement vertueux et pour réussir l'objectif de réduction des consommations énergétiques de 38 % d'ici 2020, l'État et les bailleurs sociaux se sont engagés à conduire, d'ici là, la rénovation des 800 000 logements les moins performants du patrimoine locatif social.

Ces logements, dont la consommation annuelle d'énergie est de 230 kWhEP/m²/an, devraient pouvoir ensuite atteindre un niveau de consommation énergétique de 150 kWhEP/m²/an, soit au moins la classe C du diagnostic de performance énergétique.

Sur les années 2009 et 2010, les 100 000 logements les plus énergivores situés en classe E, F et G ont été identifiés comme cible prioritaire.



Des milliers de logements rénovés grâce à l'éco-prêt logement social

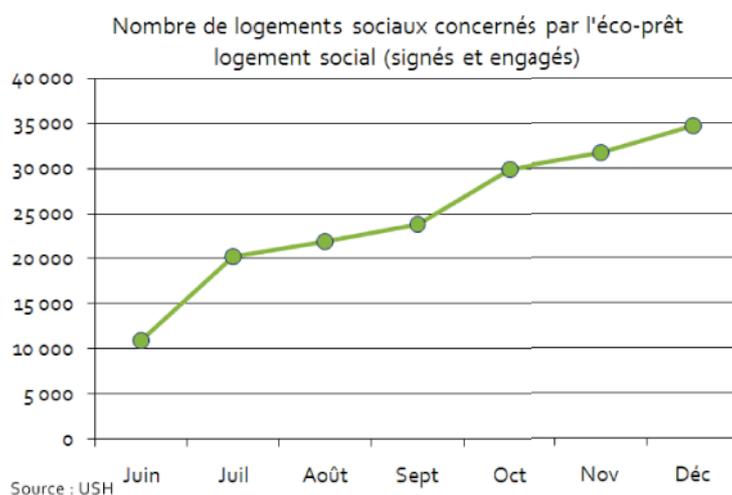


également mis en place le 26 février 2009.

D'une durée de 15 ans, et géré par la Caisse des dépôts et consignations, le prêt est octroyé, aux organismes bailleurs, au taux fixe de 1,9 %.

Afin de réussir ces objectifs spécifiques pour le parc HLM, une enveloppe de 1,2 milliards d'euros a été réservée et destinée à financer l'éco-prêt « logement social »,

À fin 2009, la réhabilitation de près de 35 000 logements sociaux était ainsi programmée.



Le montant moyen du prêt est d'environ 12500 euros par logement, pour une opération globale de travaux de l'ordre 27200 euros par logement.

Ces premiers mois de distribution sont encourageants et ont permis un montant total de travaux de rénovation énergétique de plus de 945 millions d'euros.

Cet éco-prêt spécifique vient compléter les autres soutiens financiers mis à disposition des bailleurs sociaux : dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés bâties, fonds européen du Feder, aides de l'Ademe, dotations ANRU, dotations du Fonds chaleur renouvelable, etc.

Le Plan Bâtiment s'est inscrit pleinement dans cette démarche de mobilisation du mouvement HLM, en créant le chantier logement sociaux, piloté par Stéphane Dambrine (Valophis Habitat).

Lancé en septembre 2009, le groupe rassemble maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entrepreneurs, acteurs du monde HLM et de la Caisse des dépôts et

consignations. Attentif aux évolutions possibles des dispositifs en place, aux nouvelles possibilités de soutien et de financement, le groupe permet principalement d'échanger sur ce qui est réalisé et réalisable.

Le parc résidentiel locatif social est résolument engagé dans l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

La rénovation énergétique de 1,5 million de logements supplémentaires

Au congrès annuel de l'Union sociale de l'habitat, en septembre 2009, le ministre d'État, Jean-Louis Borloo, a annoncé la rénovation énergétique de 1,5 million de logements supplémentaires. Le chantier, piloté par Stéphane Dambrine, réfléchit à des solutions de financement pour ces logements en classe D.

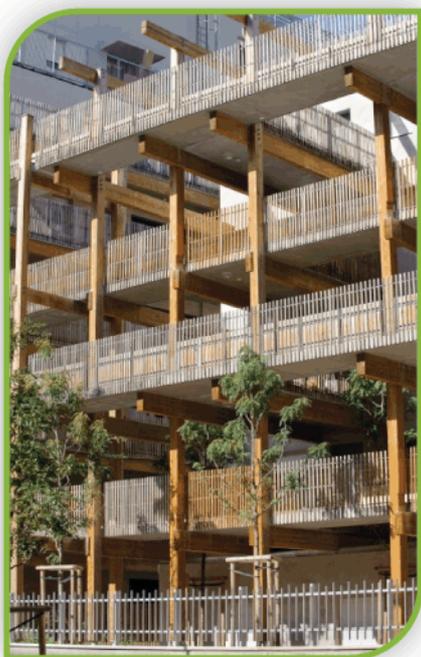
COPROPRIETES ET RENOVATION ENERGETIQUE

Le projet de loi portant engagement national pour l'environnement devrait faciliter la prise de décision de travaux en copropriété. Ces profonds changements dans les règles de gouvernance permettront notamment de recourir plus facilement à l'éco-prêt à taux zéro.

Afin de préparer ce vaste mouvement de rénovation au sein de plus de 7 millions de logements en copropriété, le chantier, piloté par Jérôme Dauchez (Unis) et Bruno Dhont (ARC), s'intéresse notamment aux mécanismes de financement, à la mise en place d'un bilan énergétique simplifié ou à l'accompagnement des copropriétés en chauffage collectif qui seront amenées à conclure un contrat de performance énergétique.



Dans la perspective de mise en œuvre de tous ces outils, l'objectif principal demeure : mettre en mouvement les copropriétés, ce qui se traduira par de nombreuses actions d'information et de sensibilisation portées par le groupe de travail dès les premiers mois de l'année 2010.



Partage des économies d'énergie : un dispositif gagnant / gagnant

Il était essentiel de pouvoir inventer un mécanisme incitant les propriétaires à réaliser des travaux dont ils ne seront pas les bénéficiaires directs. Au sein du parc résidentiel privé, le parc locatif représente plus de 6 millions de logements. De son côté, le parc locatif social représente 4,3 millions de logements et tous deux constituent un axe fort du Grenelle.

La loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion a permis la mise en place de ce dispositif. Appliqué aux travaux importants d'économies d'énergie (financés par l'éco-prêt à taux zéro ou l'éco-prêt « logement social »), il permet aux propriétaires-bailleurs ayant effectué ces travaux, de demander une participation exceptionnelle du locataire au coût des travaux. Fixe et non révisable, le montant de la contribution peut être fixé forfaitairement ou au moyen d'une étude thermique et ne peut en aucun cas dépasser la moitié de l'économie de charge réalisée.

Contrepartie d'un investissement utile en faveur de la baisse de la facture énergétique, le comité stratégique souligne l'importance de cette mesure incitative qui instaure un juste partage des économies d'énergie entre le propriétaire et le locataire.

LA RENOVATION DES 750 MILLIONS DE M² DU PARC TERTIAIRE PRIVE

Alors que les secteurs du logement privé et du logement social ont été fortement aidés par la mise en place de dispositifs incitatifs pour engager leur rénovation, le parc immobilier tertiaire n'a fait l'objet d'aucune mesure d'accompagnement particulier.

Le groupe de travail conduit par Serge Grzybowski (Icade), a formulé différentes propositions destinées à faciliter la mise en œuvre des objectifs du Grenelle Environnement dans le parc tertiaire privé. La question du parc immobilier existant a fait l'objet de mesures très précises, présentées en juillet devant le bureau du comité stratégique.



Le parc existant représente, tant au regard de la surface bâtie que de ses spécificités (construction suivant d'autres réglementations et milieu occupé), un enjeu très supérieur à celui de la construction neuve. Dès lors l'objectif d'abaisser de 38 % les consommations d'énergie de l'ensemble du parc existant (tous secteurs confondus) est particulièrement important pour le secteur tertiaire.

Actions et consensus pour accompagner le parc tertiaire privé

Le groupe de travail mené par Serge Grzybowski a rassemblé plus de 40 acteurs parmi les grands détenteurs d'actifs immobiliers tertiaires, experts, professionnels et représentants d'organismes publics. Réunis dans une dizaine de réunions plénières

et de sous-groupes thématiques (bail vert, bâtiments existants, certificats d'économies d'énergie et réglementation thermique), ces acteurs incontournables ont formulé de très nombreuses propositions partagées par l'ensemble de la profession. Certaines ont notamment permis d'alimenter des propositions d'amendements au projet de loi Grenelle 2.

« L'enjeu a mobilisé les professionnels du secteur, qui se sont investis en nombre et sans mesurer leur énergie et leurs idées : bailleurs, utilisateurs, gestionnaires, experts, représentants des propriétaires de bureaux comme des hôtels, centres commerciaux, entrepôts, cliniques, etc. »

Serge Grzybowski

Les propositions relatives à la rénovation des bâtiments existants ont été organisées autour de 4 axes :

- Connaître les surfaces et les consommations d'énergie ;
- Agir sur l'ensemble des leviers efficaces ;
- Impliquer toutes les parties prenantes, notamment par un cadre juridique adapté : le verdissement du bail commercial ;
- Piloter un plan d'action organisationnel et fiscal.

Les outils d'observations actuels fournissent une vision partielle du parc existant et de son état énergétique. Or, une bonne connaissance de l'état et de l'étendue du parc est le préalable nécessaire à la mise en œuvre du Grenelle. C'est en ce sens qu'ont été définies des propositions d'organisation de la connaissance par une série de mesures des surfaces et des consommations.

Le bail vert

Au regard de la montée en puissance des nouvelles préoccupations environnementales, notamment dans la gestion immobilière, le groupe a proposé l'instauration d'une annexe environnementale au bail. Cette proposition préfigure une avancée considérable qui va permettre d'ancrer la performance énergétique dans la vie contractuelle de l'immeuble, tout en impliquant les différentes parties prenantes.



« Le groupe a voulu créer les conditions d'un changement de culture environnementale auquel le secteur est prêt. D'où le bail vert avec l'obligation nouvelle d'un dialogue de performance énergétique. D'où la suggestion de mesurer les consommations réelles de chaque bâtiment pour que chaque usager et propriétaire se sente en responsabilité d'un pilotage énergétique. »

L'ÉTAT EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE

La mise en œuvre du Grenelle sur le patrimoine immobilier de l'État s'insère dans la déclinaison préalable de trois politiques publiques de grandes ampleur.

Dans un premier temps, l'État réorganise son administration territoriale (restructuration de services, rassemblement de compétences, etc.). Cette politique, déclinée sur toutes les régions, conduit à des mouvements importants sur l'immobilier de l'État. Elle est portée par les préfets de département et de région en lien avec les ministères.





En parallèle, la nouvelle politique immobilière désigne le service de France Domaine, au ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, comme représentant unique de l'État propriétaire. Depuis fin 2008, les ministères ne sont plus affectataires de leur patrimoine mais occupent des bâtiments moyennant loyer budgétaire et convention d'occupation. Une nouvelle ligne budgétaire est dédiée à l'entretien des bâtiments de l'État, à destination des préfets de région qui seront responsables de la programmation des travaux.

C'est donc sur fond de régionalisation et d'inter-ministériarité que s'inscrit la mise en œuvre du Grenelle sur les bâtiments de l'État. Les grandes lignes de la stratégie patrimoniale s'écriront au niveau national puis seront déclinées en décisions à l'échelle régionale du patrimoine immobilier, en mutualisant les crédits d'entretien entre tous les ministères. Ceux-ci devront se professionnaliser sur les champs de l'exploitation et de la maintenance.

Le patrimoine de l'État, mal connu, compte environ 50 millions de m² chauffés et atteint 120 millions de m² si on intègre les grands opérateurs. Il se partage entre bureaux, pour 15 millions de m², et des bâtiments à usage spécifique comme les palais de justice, les établissements pénitentiaires, les équipements de défense, etc. Le très gros effort de rationalisation qui se fait actuellement va dans le bon sens. Néanmoins, le travail de rénovation sur le parc existant reste de très grande ampleur.

Le plan de relance a lancé la dynamique du Grenelle

Le volet bâtiments publics / État exemplaire du plan de relance a été doté de 200 millions d'euros, dont 150 millions pour des travaux et 50 millions d'euros destinés aux audits prévus par la loi Grenelle.

Ces travaux couvrent des besoins d'entretien, de rénovation énergétique partielle et d'accessibilité.



La campagne d'audits a été lancée sur des cahiers des charges détaillés demandant aux prestataires de s'impliquer sur des solutions de rénovation permettant d'atteindre les objectifs du Grenelle. Ils couvrent les aspects entretien, conformité

aux normes de sécurité, performance énergétique et accessibilité aux personnes handicapées.

Cette campagne permettra de mieux connaître le patrimoine et fournira toutes les données utiles pour bâtir une stratégie patrimoniale et établir les plans de programmation budgétaire.



Une approche globale du Grenelle pour un État exemplaire

Le Plan Bâtiment Grenelle privilégie l'approche de la réduction du besoin énergétique du bâtiment ; l'État n'aurait su se montrer exemplaire s'il n'avait pas élargi le champ des exigences en intégrant dans sa propre démarche toutes les composantes de développement durable. Le Commissariat général au développement durable (CGDD) veille sur cette coordination. Il a mis en place un dispositif de bonus-malus auprès des administrations pour les inciter à régler leur comportement sur les enjeux de développement durable. Tous les ministères mettent progressivement en place un outil de suivi des fluides qui les aidera dans la maintenance et l'exploitation du patrimoine qu'ils occupent.

Le contrat de performance énergétique

Cet outil innovant de la commande publique est développé par le CGDD. La mission Plan Bâtiment réunit un club de maîtres d'ouvrage publics pour échanger sur les meilleures pratiques à partir de cas concrets. En effet, les maîtres d'ouvrage public souhaitent pouvoir disposer, à partir des nouvelles souplesses du code des marchés publics, d'une « trousse à outils » de la commande publique adaptée à toute la gamme d'opérations de rénovation, allant d'un bâtiment moyen unique à un lot conséquent de biens immobiliers offrant des possibilités plus variées de ressources accessoires. Il s'agit donc de proportionner les coûts de procédure à la taille du contrat envisagé, de la maîtrise d'ouvrage publique au contrat de partenariat public-privé. France Domaine, représentant de l'État propriétaire, est associé à cette démarche.

Les recommandations du club sont prévues au printemps 2010 et précéderont une phase de suivi des projets en CPE sur le territoire.



Les premières pierres de la nouvelle stratégie patrimoniale

Le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer ont

joint leurs efforts pour mener une expérimentation en Rhône-Alpes sur 60 bâtiments de l'État, soit 300 000 m², à travers la réalisation d'audits énergétiques, entretien et accessibilité. Les premiers résultats, analysés par les experts départementaux du MEEDDM et du Certu, évaluent des coûts de rénovation énergétique et d'entretien de l'ordre de 260€ TTC/m², permettant d'atteindre une diminution de 40 % sur les consommations énergétiques et de 50 % sur les émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs Grenelle sont donc réalistes. Néanmoins, il convient de ne pas disperser les crédits de rénovation énergétique sur l'ensemble du patrimoine mais de rénover en priorité les bâtiments les plus énergivores, soit par leur taille, soit par leur performance énergétique médiocre, soit par leur fort potentiel d'amélioration.

Ce constat de base, simple et pragmatique, est une première pierre de la nouvelle stratégie patrimoniale de l'État et fournit une référence utile au secteur tertiaire privé



Un groupe de travail spécifique

Le chantier « Bâtiments publics de l'État », animé par Jean-Pierre Lourdin, secrétaire général du Conseil de l'immobilier de l'État, a permis à différents acteurs du monde de l'immobilier public et privé de se rencontrer et d'échanger avec un objectif commun : permettre à l'État de progresser vers l'exemplarité en matière de développement durable et de réduction de la dépense énergétique de ses bâtiments.

Il s'agit d'un véritable challenge pour l'État en raison de la très grande diversité de son parc immobilier (bureaux, musées, hôpitaux, prisons, châteaux, etc.) et de son étendue. Un défi très motivant pour les participants au chantier qui concourent à la création d'une nouvelle culture administrative et de nouveaux métiers et compétences relatifs aux différents aspects de la fonction immobilière : l'organisation nationale et régionale, la connaissance du parc et de son état énergétique, la formation des différents acteurs (décideurs immobiliers, maîtres d'œuvre, gestionnaires, etc.).

Le lancement de la campagne des audits

La loi Grenelle 1 impose à l'État de réaliser sur son patrimoine des audits énergétiques et d'accessibilité.

Une grande campagne d'audits a été réalisée sur 2009 sur des crédits du plan de relance. Ces audits ont été menés à l'échelle des régions et 19 millions de m² sont en cours d'audit sur tout le territoire, engageant 4,6 millions d'euros de crédits.

Rédigé par les experts du MEEDDM, le cahier des charges de ces audits recouvre trois composantes : entretien général, énergie et accessibilité. Il s'agit d'audits

approfondis, abordant les solutions de rénovation et la stratégie à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du Grenelle. Le coût moyen de ces audits est de 2,4 € TTC/m² de surface hors œuvre nette.

Menée de manière étroite entre les professionnels et les responsables de la gestion immobilière de l'État, cette campagne aura sans nul doute un effet de levier très intéressant sur l'harmonisation des cultures techniques de l'ingénierie en France dans le domaine de la rénovation énergétique.





Photovoltaïque sur les bâtiments de l'État

Un groupe réunissant divers maîtres d'ouvrage public ayant des projets d'installation de panneaux photovoltaïques a été créé fin 2009 dans le cadre du chantier bâtiments publics de l'État.

Il se consacre à étudier les éventuels points de blocages sur le montage d'un tel projet (techniques, juridiques et budgétaires). Le groupe permet un échange d'expériences utile à tous les participants.

À terme, cette réflexion permettra au Plan Bâtiment de rédiger et de diffuser des recommandations aux maîtres d'ouvrage public.

RENOVATION ET VALORISATION DES ACTIFS IMMOBILIERS

La montée en puissance du développement durable dans tous les secteurs de l'économie va se traduire par le fait que l'évaluation des actifs immobiliers va progressivement tenir compte de cette dimension.

De nombreux pays ont déjà intégré cette nouvelle valorisation des bâtiments. Il était essentiel que la France, se prépare, dès à présent, à cette montée en puissance de la dimension Grenelle de l'évaluation patrimoniale.

C'est pourquoi, le comité stratégique du Plan Bâtiment a engagé une réflexion en ce

sens au travers d'un chantier confié à Méka Brunel (SITQ) et regroupant des professionnels de l'immobilier et de l'évaluation patrimoniale.

Lancé au dernier trimestre, le chantier valeur verte s'est organisé en différents sous-groupes pour identifier précisément les pratiques existantes, l'impact de la qualité environnementale sur la valeur des bâtiments et le principe même de création de valeur.

« Nous cherchons à établir une méthodologie opérationnelle pour tenir compte de la performance énergétique dans l'évaluation des actifs immobiliers ».

Méka Brunel, directrice générale Europe de la SITQ, pilote du chantier valeur verte.



Les grands investisseurs immobiliers nationaux et internationaux sont de plus en plus sensibles à la qualité environnementale



de leurs actifs, ce caractère devenant de plus en plus important dans les décisions de transaction. Avec cette méthodologie, disponible au cours du premier semestre 2010, il sera possible d'intégrer pleinement les qualités énergétiques d'un immeuble dans son évaluation patrimoniale.

La vision des professionnels est que la montée en puissance du vaste programme de rénovation énergétique des bâtiments existants va conduire, dans une première phase, à une meilleure valorisation des immeubles performants.

Dans un deuxième temps, et au fur et à mesure que ces immeubles deviendront majoritaires, les immeubles non rénovés, au contraire, deviendront décotés et sortiront progressivement du marché.

GERER ET EXPLOITER DANS LE RESPECT DU GRENELLE

L'impact du Grenelle dans la vie du bâtiment est réelle et considérable. Si les séquences de rénovation et de construction ont clairement été identifiées dans les objectifs chiffrés de la loi du 3 août 2009, les phases de gestion et d'exploitation du bâtiment n'en demeurent pas moins tout aussi stratégiques et importantes pour réussir le Grenelle Environnement.

Il est primordial de s'assurer que les préoccupations environnementales continuent d'être prises en compte dans le processus d'exploitation, postérieurement à la mise en service.



LES SERVICES AUTOUR DE L'ÉNERGIE : LA DONNE CHANGE

Grâce au dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) qui valorise les efforts de réduction des consommations, les fournisseurs d'énergie sont des acteurs du Plan Bâtiment dans ses multiples dimensions.

Ils contribuent à l'offre de services auprès des usagers, grand public ou collectivités locales, et proposent des bouquets de solutions énergétiques avec des ressources renouvelables. Les situations évoluent : les distributeurs de fioul domestique proposent des solutions mixtes qui couplent l'objectif recherché d'une ressource renouvelable et l'avantage des facilités de stockage du fioul domestique. Les nouvelles technologies de régulation de puissance des chaudières et de relais entre différents types de brûleurs vont dans le sens des bouquets de solutions énergétiques.

Cette nouvelle donne permet d'apporter des solutions à tous, partout sur le territoire.



L'APPROCHE GLOBALE : CONFORT, SANTE, DECHETS, TRANSPORTS, GAZ A EFFET DE SERRE

Le bâtiment rassemble toutes les composantes du développement durable. Parallèlement, le Plan Bâtiment Grenelle privilégie clairement dans ses échanges l'axe des réductions de consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre.

Mais qu'on ne s'y trompe pas.



La ventilation et le confort d'été sont des préoccupations majeures de l'ingénierie de la construction.

Le Plan Bâtiment défend en ce sens une idée forte : la formation de tous les acteurs passe par un tronc commun transversal à toutes les disciplines, santé, confort, déchets, transports et énergie.

Ces dimensions sont particulièrement prise en compte dans la politique du Grenelle déployée sur l'immobilier de l'État.

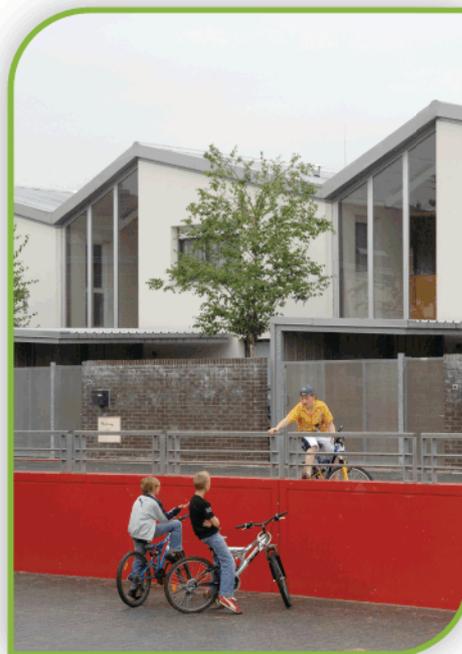


LE BATIMENT INTELLIGENT DOIT RESTER FACILE A CONDUIRE

La future réglementation thermique pose ses exigences aussi loin que possible sur le bâtiment neuf en projet et pour le type d'usage auquel il est destiné. Elle couvre ainsi, d'une part, les qualités intrinsèques du bâtiment, c'est-à-dire sa performance énergétique propre et la réponse qu'il donnera à l'usage prévu suivant un scénario conventionnel d'utilisation, d'autre part, les calculs de la réglementation thermique qui intègrent la performance des équipements énergétiques.

Pour la suite, c'est l'utilisateur, par son comportement et sa gestion, qui sera acteur du développement durable et qui conduira la performance de son logement ou de ses bureaux. La phase d'exploitation prend toute ses dimensions : celle du dialogue entre propriétaire et locataire, celle des technologies avancées de régulation et de pilotage pour le secteur tertiaire, celle de la souplesse d'adaptation aux besoins. L'intelligence de l'exploitation

et de la maintenance résidera aussi dans sa facilité d'utilisation : renseignement sur le régime de consommation, ergonomie adaptée aux utilisateurs, etc.



CONSTRUIRE DURABLEMENT

Généraliser les bâtiments basse consommation d'ici 2012, avec une anticipation de deux ans pour le secteur tertiaire privé, les bâtiments de l'État et certains logements sociaux ; généraliser, d'ici 2020, les bâtiments à énergie positive : tels sont les objectifs ambitieux confirmés par la loi du 3 août 2009.

Parce que le secteur de la construction offre davantage d'opportunité que la rénovation, les efforts à fournir seront d'autant plus exigeants. Il s'agit, pour le secteur, de s'engager résolument dans la recherche de sobriété énergétique pour les bâtiments, rapidement et durablement.

« On ne construira plus jamais comme avant »



C'est une véritable révolution qui se dessine. Il faut désormais concevoir mieux, réaliser mieux en recherchant la performance. Ceci suppose une évolution de l'organisation de la maîtrise d'œuvre, des modes constructifs, des compétences et très certainement des métiers.

Apprendre aux différents corps de métiers à travailler ensemble, s'enrichir des expériences réussies et moins réussies, intégrer les nouvelles exigences du Grenelle : la filière du bâtiment dans son ensemble va se métamorphoser pour dorénavant construire autrement.

Tels sont les nouveaux défis d'une construction durable.

Le comité stratégique soutient et encourage cette mutation de la filière. 2009 a marqué le lancement de nombreuses actions en ce sens pour que, collectivement, les acteurs du bâtiment réussissent le pari du Grenelle Environnement.

LA REGLEMENTATION THERMIQUE 2012

Avec cette nouvelle réglementation, la thermique cède la place à l'énergétique. La principale disposition est la hauteur de l'obstacle à franchir : 50 kWh de consommation d'énergie primaire en moyenne par m² et par an pour les bâtiments neufs, quelle que soit leur forme, au lieu de 80 à 250 kWh avec la RT 2005.

Cette valeur sera modulée en fonction des caractéristiques propres de l'immeuble, notamment sa localisation et son usage.

Ces performances exigentielles signent une véritable rupture. La future exigence d'efficacité énergétique minimale de la conception du bâti, que la RT 2012 imposera, donne corps à cet impératif de dialogue amont entre architectes et bureaux d'études thermiques. Elle conduit donc à

généraliser cette nouvelle orientation de l'organisation de l'acte de construction.

La mise en œuvre de la RT 2012 impose une montée en puissance des produits et équipements énergétiquement très performants ainsi que des équipements permettant de valoriser des énergies renouvelables.



Un regard attentif sur l'élaboration de la RT 2012

L'enjeu important que représente la future RT 2012 pour la réussite du Plan Bâtiment Grenelle et son impact sur la filière ont conduit plusieurs groupes de travail à porter un regard attentif sur cette future réglementation.



Un groupe spécifique composé de représentants du monde du bâtiment et de l'immobilier a été constitué spécifiquement sur le thème de la RT 2012, autour de Christian Cléret, (Postimmo) et Jean-Marie Charpentier, architecte. Créé fin 2009, il avance significativement dans ses réflexions et a engagé un dialogue permanent avec l'administration.

Parallèlement, les chantiers parc tertiaire privé et promotion immobilière ont formulé de fortes propositions sur le sujet de la construction neuve.

Le groupe relatif au tertiaire privé, animé par Serge Grzybowski (Icade), a mis en évidence l'intérêt que la nouvelle réglementation soit exigeante, c'est-à-dire formulée en termes d'obligation de résultat et non pas de moyens, de sorte qu'elle puisse stimuler l'innovation et non la bloquer.

De même, l'appropriation de la nouvelle RT par la filière a conduit le groupe à juger indispensable de ménager un délai suffisant entre la parution des arrêtés et l'application aux nouveaux permis de construire. Une durée d'un an a été jugée nécessaire par les professionnels pour maîtriser la réglementation, ses outils et l'intégrer dans la conception d'ouvrages complexes.



Des promoteurs, rassemblés autour de Bruno Corinti (Nexity Logement) et Eric Mazoyer (Bouygues Immobilier), examinent, en plus des propositions précédentes, un ensemble de mesures propres à promouvoir la réalisation d'immeubles BBC en créant des incitations et en levant les freins. Sur le plan technique, l'intérêt d'un outil logiciel simplifié en phase conception pour les immeubles résidentiels a été souligné.

L'adaptation des PLU à la réalisation d'immeubles performants est préconisée en généralisant la règle du surcos (cette disposition, prévue dans le projet de loi Grenelle 2, permet aux collectivités d'autoriser un surplus de 20 à 30 % de m² construits en plus pour les immeubles énergétiquement performants) et en créant ou renforçant le concept des zones



constructibles durables à forte densité bien desservies par les transports en commun.

Enfin, les deux groupes de travail ont réfléchi à une meilleure définition de la surface construite à prendre en compte dans le calcul de la performance thermique. Cette piste est reprise par le groupe de réflexion sur le suivi de la RT 2012.

Ces travaux doivent aboutir à la fin du premier trimestre 2010 par des préconisations remises à l'administration et se poursuivre au-delà sur le sujet de l'accompagnement de la nouvelle RT et son appropriation par les professionnels.





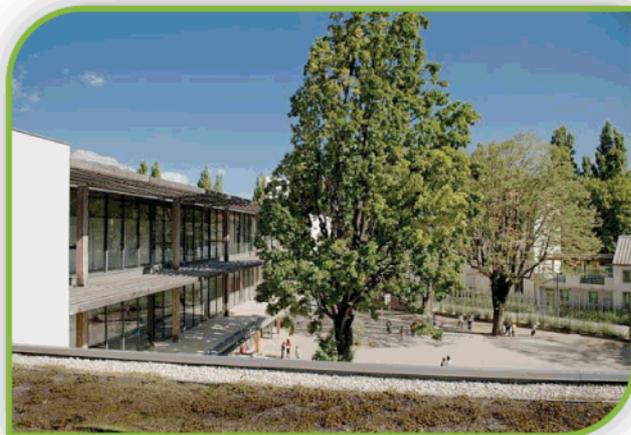
« Très attendue par les professionnels, la RT 2012 devra susciter une triple rupture : en premier lieu, une conception, une réalisation et un suivi des performances des nouveaux bâtiments profondément changés et l'innovation stimulée ; en second lieu, des bâtiments non seulement performants mais aussi des utilisateurs responsables grâce au bail vert ; enfin, une véritable prise de conscience et le rassemblement de tous les acteurs de la construction et de la ville autour d'objectifs partagés.

La RT 2012 ne répondra aux ambitions du Grenelle que si elle réussit – au-delà d'un contenu technique cohérent et concerté – le pari de la simplicité, de l'innovation, de l'appropriation par tous et de la responsabilisation de chacun.»

Christian Cléret, & Jean-Marie Charpentier, co-pilotes du chantier « Suivi de la RT 2012 »

L'engagement des promoteurs-constructeurs en faveur d'une construction plus verte.

Au-delà de ses réflexions sur la future réglementation thermique, le chantier piloté par Eric Mazoyer et Bruno Corinti a pour objectif de préparer l'ensemble de la profession des promoteurs immobiliers à l'entrée en vigueur des normes du Grenelle et la généralisation des bâtiments BBC.





« La prise de conscience de la profession est profonde et réfléchie et manifeste une volonté affirmée d'accélérer le mouvement vers 2012. Il s'agit de ne pas oublier qu'il faut donner accès à ces logements plus performants au plus grand nombre et en particulier à ceux qui en ont le plus besoin : les primo-accédants ».

Bruno Corinti, président de Nexity logement, copilotes du chantier promotion immobilière

D'ores et déjà, les signaux montrent que les promoteurs-constructeurs s'engagent en faveur du Grenelle, comme en témoignent le très grand nombre d'opérations immobilières en préparation qui répondent aux conditions du BBC. Cet engagement volontaire des promoteurs pourraient se traduire par un protocole entre la profession et l'État au cours de l'année 2010.

Il aborde ainsi les problématiques de coût du passage en BBC, différent entre le secteur du logement et celui des bureaux, qui bouscule les modèles économiques traditionnels. L'émergence d'une nouvelle filière, celle du pilotage énergétique des bâtiments, et la problématique de la valorisation des produits énergétiquement performants sont aussi étudiées au sein du groupe de travail.

Observatoire BBC : vers le partage d'expériences

Le MEEDDM, l'Ademe et le collectif Effinergie se sont associés pour créer l'observatoire bâtiments basse consommation.

Lancé le 14 octobre 2009, l'observatoire est une base de données répertoriant projets et bonnes pratiques en construction BBC. Particulièrement destiné aux pouvoirs publics et aux professionnels de la construction, il constitue un outil de partage d'expérience destiné à encourager maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre à faire le choix du Grenelle Environnement.

« Montrer que c'est possible et que ça marche », tel est l'esprit de cet outil qui s'inscrit parfaitement dans les préoccupations du comité stratégique.

À fin 2009, 21 197 logements étaient en cours de labellisation BBC- Effinergie et 580 000 m² dans le tertiaire.

En 2050, les constructions neuves d'aujourd'hui représenteront 50 % du parc. Il est donc primordial de bâtir de manière performante dès à présent.

SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES PUBLICS

L'amélioration de la performance énergétique du parc immobilier n'est possible que si chacun prend conscience de la nécessité de modifier en conséquence son comportement d'usager. De plus, conduire particuliers, professionnels, entreprises ou élus locaux dans la voie de la rénovation des bâtiments n'est pas chose simple. Il faut donc chercher à sensibiliser et accompagner chacun d'eux.

DES MESURES A DESTINATION DES PLUS FRAGILES

Par lettre de mission du 11 septembre 2009, Valérie Létard a demandé à Philippe Pelletier de lui remettre, au 15 décembre 2009, des propositions concrètes pour lutter contre la précarité énergétique.

Le chantier co-piloté par Alain de Quero (Anah) et Bertrand Lapostolet (Fondation Abbé Pierre) a été installé le 1er octobre en présence de Valérie Létard, secrétaire d'État auprès du ministre

d'État. Mobilisé dans des délais restreints, le groupe s'est réuni quatre fois en séance plénière et a engagé un travail continu en utilisant le support internet : plus de 80 participants ont ainsi été réunis.

Le rapport manifeste le consensus de l'ensemble des acteurs qui ont articulé des propositions concrètes pour lutter contre la précarité énergétique.



« Est en précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources et de ses conditions d'habitat »

Le rapport a permis de dégager une définition partagée de la précarité, associant les trois facteurs principaux : faiblesse des revenus, mauvaise qualité thermique des logements et difficulté à honorer les factures de fourniture d'énergie.

Neufs propositions pour un plan de lutte contre la précarité énergétique

► Des dispositions nationales

- 1- Inscrire dans la loi la lutte contre la précarité énergétique pour définir le cadre d'action.
- 2- Instaurer un observatoire pour connaître et donner un appui au pilotage national du plan.
- 3- Maintenir et renforcer le bouclier énergétique : une dotation énergie pour aider les ménages à faire face aujourd'hui aux factures.
- 4- Inscrire la performance thermique dans les textes incidence-insalubrité pour lutter contre les passoires énergétiques et faire le lien avec les dispositifs de santé.

► Un dispositif local intégré aux plans départementaux d'actions pour le logement des personnes défavorisées et des aides financières nouvelles pour agir durablement sur les logements.

- 5- Mettre en œuvre localement un volet lutte contre la précarité énergétique dans les plans départementaux.
- 6- Aller à la rencontre des personnes par des visites à domicile pour mieux lier repérage des situations et action sur les logements.
- 7- Généraliser et renforcer des fonds locaux de lutte contre la précarité énergétique pour mieux coordonner les actions et accompagner les ménages jusqu'à la réalisation de travaux.
- 8- Soutenir ces fonds locaux par un dispositif national de subventions aux travaux économes pour aider les ménages à rendre leur logement performant.
- 9- Compléter ces fonds par un meilleur accès au crédit pour les plus modestes.

Selon cette approche, **3,4 millions de ménages** sont en situation de précarité énergétique, soit 13 % des ménages en France.

Ils consacrent plus de 10 % de leurs ressources au paiement de leurs factures de chauffage :

- 87 % d'entre eux sont logés dans le parc privé ;
- 70 % d'entre eux appartiennent au premier quartile de niveau de vie ;
- 62 % sont propriétaires ;
- 55 % d'entre eux ont plus de 60 ans ;
- plus d'un million de ces propriétaires résident en maison individuelle.



500 MILLIONS D'EUROS DE L'EMPRUNT NATIONAL POUR FAVORISER LES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Les propositions ont reçu un éclairage spectaculaire du Président de la République qui a fait de la lutte contre la précarité énergétique des ménages une priorité nationale, en dotant l'Anah, dans le cadre de l'emprunt national, de 500 millions d'euros afin de financer la rénovation énergétique des logements privés les plus énergivores et appartenant aux ménages les plus fragiles. Dès le premier trimestre 2010, les premières mesures concrètes vont pouvoir être financées.

Ces actions font l'objet d'un engagement national contre la précarité énergétique (l'un des piliers du pacte de solidarité écologique conduit par Valérie Létard) dont l'objectif central est de réhabiliter, sur la période 2010-2017, les logements de 300 000 propriétaires occupants modestes en situation de forte précarité énergétique, notamment en milieu rural.

Les opérations de rénovation devront chacune conduire à des économies d'énergie d'au moins 25 %, avec pour objectif global une réduction des consommations énergétiques d'au moins 30 %.



« Le développement durable est-il un luxe inaccessible aux ménages précaires et modestes ?

La Fondation Abbé Pierre se posait sérieusement la question en voyant les premiers résultats du Grenelle Environnement.

Le groupe de travail du Plan Bâtiment Grenelle dans lequel Philippe Pelletier a souhaité nous impliquer, aux côtés de l'Anah, et l'écho rencontré par les propositions nous ont convaincu que la précarité énergétique est une préoccupation reconnue par une majorité d'acteurs au sein du plan et au-delà.

Le développement durable ne doit laisser personne sur le bord du chemin et la FAP sera attentive aux suites données par le Gouvernement qui a demandé la réalisation de ce travail. »

Bertrand Lapostolet, chargé de mission à la Fondation Abbé Pierre, co-pilote du chantier

« Avec le co-pilotage précieux de la Fondation Abbé Pierre, l'Anah a réuni, à la demande de l'État, l'ensemble des acteurs de l'action sociale, du logement et de l'énergie. Ensemble, nous avons proposé une démarche concrète du traitement de la précarité énergétique.

Rendues en fin d'année 2009, ces propositions ont tout de suite trouvé un écho favorable des pouvoirs publics. Elles débouchent sur un plan national dont l'Anah sera le pilote.

Ce plan permettra ainsi une contribution éco-citoyenne de tous les ménages au Grenelle, même des plus modestes. Quant au partenariat engagé, il se poursuivra pour œuvrer demain à une approche toujours plus solidaire du traitement des inégalités sociales et environnementales ».

Alain de Quero, directeur de l'action territoriale de l'Anah, co-pilote du chantier



METTRE EN MOUVEMENT LES COPROPRIETES

La France compte près de 7,6 millions de logements en copropriété, qui vont connaître la hausse constante des charges liées à la montée inexorable du prix des énergies fossiles.

L'entrée en vigueur de la loi portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, va faciliter la gouvernance des copropriétés et la prise de décision de travaux de rénovation énergétique.



Reste aux copropriétaires à s'engager, aux syndicats à se former. C'est le rôle du chantier de Jérôme Dauchez (Unis) et de Bruno Dhont (ARC) de mettre en mouvement les copropriétés, mais aussi les professionnels de l'immobilier.



Le chantier réunit fédérations immobilières, syndicats, responsables de copropriétés, architectes, administrateurs de biens et bureaux d'études pour définir quels seraient les actions de sensibilisation adéquates.

C'est ainsi qu'une campagne de sensibilisation organisée autour de la réalisation d'un éco-bilan énergétique sera lancée au cours du premier semestre 2010.

« Pour réussir le Grenelle en copropriété il va nécessairement falloir inventer un chemin nouveau. C'est le vrai défi que nous devons tous relever dans ce secteur et qui justifie le travail multiple

du chantier copropriété, à travers la recherche d'une coopération nouvelle entre syndicats et copropriétaires et, plus largement, l'ensemble des acteurs du bâtiment ; d'outils nouveaux de programmation des travaux et l'élaboration de règles nouvelles de gestion pluriannuelle ».

Bruno Dhont, directeur de l'Arc, co-pilote du chantier copropriété

PARTICULIERS ET ENTREPRISES, QUEL REGARD SUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS ?

L'adhésion de la société toute entière est essentielle pour permettre la réussite du Plan Bâtiment Grenelle. Notre façon d'habiter les logements et d'occuper les bureaux va s'en trouver profondément modifiée.

Dans le cadre d'un projet industriel de recherche, plusieurs élèves de l'École supérieure des travaux publics (ESTP) sont mobilisés à l'appui du Plan Bâtiment et mènent, depuis fin 2009, des enquêtes pour mesurer la sensibilité des ménages, des étudiants et des entreprises à l'enjeu de la performance énergétique des bâtiments.

Les résultats de cette étude seront connus au deuxième trimestre 2010.

Un chantier sur la sensibilisation des ménages et des entreprises et l'évaluation des changements des comportements a été confié à Eric Comparat (UNAF). La première réunion s'est tenue le 21 octobre 2009.

Au-delà de la sensibilisation et de l'information, le groupe est chargé de mesurer l'amélioration des comportements, car c'est l'implication des ménages et des entreprises qui est recherché en premier lieu.

« 53 % des propriétaires de logements prévoient des travaux de maîtrise de l'énergie d'ici à 3 ans ».

(sondage Ipsos – Le Moniteur, 30 octobre 2009)

SOUTENIR LES ACTEURS TERRITORIAUX

Dans la logique de territorialisation du Grenelle Environnement, le deuxième semestre 2009 a permis d'accentuer la dimension territoriale de l'action.

« Les collectivités territoriales, sont plus que jamais, des acteurs essentiels du Grenelle de l'environnement »

Ainsi, le chantier collectivités territoriales, piloté par Pierre Jarlier, sénateur du Cantal ou le réseau inter-clusters permettent d'informer tous ceux, professionnels, élus, associations, qui cherchent à améliorer la performance énergétique des bâtiments.

« Avec les compétences qu'elles exercent, les collectivités sont en mesure d'impulser de fortes politiques territoriales de développement durable, notamment en matière de lutte contre les changements climatiques. Nos premiers déplacements sur le terrain confirment que de nombreuses démarches exemplaires en matière de performance énergétique sont déjà engagées.

Projet économique et écologique, le Plan Bâtiment Grenelle est aussi un projet de société qui doit être partagé à l'échelle des territoires.

Notre groupe de travail prépare en liaison avec nos partenaires un programme d'accompagnement de ce vaste chantier ».

Pierre Jarlier, sénateur du Cantal, maire de Saint-Flour, pilote du chantier collectivités territoriales



Le sénateur-maire Pierre Jarlier à l'occasion d'une réunion de travail délocalisée à Rennes



Plusieurs déplacements ont également permis d'accroître la dynamique en concertation avec les acteurs de terrain, tout en les informant sur les avancées du Grenelle Environnement dans le secteur du bâtiment.

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Le dernier trimestre de l'année a été davantage consacré à l'intensification de la communication. Gérée au sein de l'équipe permanente, celle-ci s'organise autour de la communication d'un site Internet, des relations avec les médias et l'ensemble des acteurs en région, par un contact régulier avec l'ensemble des membres du comité stratégique et par une présence dans les manifestations liées à la performance énergétique et à l'éco-construction.

PRESENT DANS LES GRANDS EVENEMENTS

Philippe Pelletier et l'équipe du Plan Bâtiment ont été présents dans les nombreux salons professionnels et colloques de l'année 2009. Ces événements, entre deux à trois par semaine, ont permis d'aller à la rencontre des acteurs de la construction durable mais aussi du grand public. Initiatives nationales ou locales, événements publics ou privés, tous ont constitué une formidable occasion d'échanger sur les avancées du Plan et de rendre compte des difficultés du terrain.



Le Plan Bâtiment y était :

Assises du développement durable, salon Prourable, Congrès de l'Union sociale de l'Habitat à Toulouse, 24h du bâtiment, Congrès du Synamob à La Baule, Salon des métiers du développement durable, 6èmes assises de l'association HQE (en haut), Salon EcoBat, Congrès annuel de l'UNSA à la Rochelle, Salon indépendant de la copropriété, Rencontres annuelles de la performance énergétique, Salon des maires et des collectivités locales, Colloque « Précarité énergétique en Europe : il est urgent d'agir ! » (à gauche), Carrefour de l'habitat durable, Colloque Bâtiment durable à Lyon, « Grenelle de l'environnement, quelles solutions pour les collectivités », Conférence sur la performance énergétique des bâtiments, Journées nationales de l'éco-construction à Niort, Salon national de la copropriété, Colloque Bâtiments publics et collectivités locales à Lyon, Tables rondes organisées par la Fédération des Pact, Festibat, Séminaire Capeb Ile de France, US Greenbuilding Council à Phoenix (Etats-Unis), colloque annuel de l'Anah, colloque « Réussir la croissance verte », Trophées Icade du développement durable, Rencontres parlementaires de l'efficacité énergétique, etc.





Batimat 2009

Le salon Batimat s'est tenu du 2 au 7 novembre 2009. Cette nouvelle édition du salon international de la construction était placée sous le thème de la construction et de la rénovation durable.

Ces cinq jours ont permis de marquer l'actualité du Plan Bâtiment et ses dispositifs. Ainsi, au sein des ateliers du Forum Qualité et Construction Durable, Philippe Pelletier a présenté les avancées du Plan Bâtiment Grenelle. Accompagné de Jean-Claude Vannier, pilote du chantier « Eco-prêt à taux zéro », Jérôme Gatier y a animé une conférence sur le déploiement du dispositif.

Hélène Abel et Jérôme Gatier ont participé à deux tables rondes, respectivement sur l'accessibilité dans les bâtiments publics et sur les avancées du plan bâtiment dans le secteur de la distribution. Philippe Pelletier a été l'invité de l'émission « Du côté des pros » installée sur le salon.

Le 4 novembre 2009, Philippe Pelletier, aux côtés de Benoist Apparü, Valérie Létard, Philippe Van de Maele (Ademe) et Didier Ridoret (FFB), a signé la convention de mise en œuvre des « Pros de la performance énergétique ». Il a ensuite accompagné les ministres dans leur visite du salon Batimat.

LE SITE INTERNET

Lancé le 28 octobre 2009, le site Internet a été conçu par un stagiaire de la mission Plan Bâtiment et a reçu le soutien de la direction de la communication du MEEDDM. Hébergé sur le portail du Grenelle Environnement, le site connaît, depuis son lancement, une fréquentation en augmentation constante, avec plus de 9 000 visiteurs en trois mois.

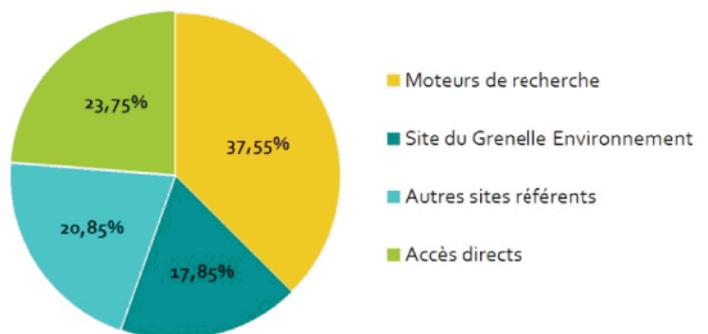
L'essentiel des informations à destination du grand public et des professionnels étant déjà présentes sur Internet, le site a été conçu comme un portail permettant de mutualiser les recherches et relayer l'information vers les différents sites adéquats (Ademe, ministère, Anah, FFB, Capeb, CSTB, Effinergie, etc.).

Le site est appelé à être un excellent relais d'information sur les actions du Plan Bâtiment, il retrace les actualités (remise de rapports, déplacements, agenda, chantiers) et s'adresse aux principales cibles du Plan :

les particuliers, les professionnels et les collectivités territoriales.

Les différents rapports du comité stratégique ou des groupes de travail sont téléchargeables sur le site.

Sources de trafic



Les mots clés les plus recherchés :

1. Plan Bâtiment Grenelle
2. Réglementation thermique 2012
3. Rapport précarité énergétique
4. Grenelle bâtiment
5. Bail vert



L'analyse des mots clés utilisés dans les moteurs de recherche pour accéder au site Internet démontre qu'il répond à un réel besoin d'information de la part des particuliers et des professionnels. Au cours de l'année 2010, l'équipe en charge de la communication sera attentive à la réaction des lecteurs du site et à leur mode de recherche pour améliorer le contenu éditorial.

www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr

CONFERENCES DE PRESSE ET RELATIONS MEDIAS

Deux conférences de presses sont venues rythmer l'actualité du Plan Bâtiment en 2009.

Le 26 février 2009, Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat, a installé le comité stratégique du Plan Bâtiment. Les conventions de mise en œuvre de l'éco-prêt à taux zéro et de l'éco-prêt « logement social » ont été signées ce jour là.



A l'occasion d'un petit déjeuner de presse le 28 octobre 2009, le ministre d'Etat, Jean-Louis Borloo, Benoist Apparu, secrétaire d'Etat au Logement et à l'Urbanisme, et Philippe Pelletier ont présenté les avancées du Plan Bâtiment Grenelle. Cette conférence a permis d'affirmer la dynamique et la véritable montée en puissance du Plan.





Plus de 250 articles ont, tout au long de l'année, commenté l'actualité, les propositions et rapports divers. Différents supports de presse ont été associés régulièrement aux travaux du bureau du comité stratégique, qui continuera d'accueillir, en 2010, tous ceux intéressés par les avancées du Plan.

LE RESEAU INTER-CLUSTERS : UN VRAI RELAIS TERRITORIAL DE L'INFORMATION

La création du réseau inter-clusters s'inscrit parfaitement dans la déclinaison locale des actions du Plan. Créé à la demande des clusters territoriaux qui ont fait part de leur souhait d'être soutenus et associés à la mise

en œuvre du Grenelle, le chantier s'est naturellement construit autour du regroupement des clusters existants. En complémentarité avec les autres réseaux, il permet de partager l'expérience et d'informer, tous ceux qui, spontanément, ont décidé d'agir en faveur du Grenelle de l'Environnement.

« Les collectivités ont ce rôle essentiel sur la trajectoire des objectifs du Plan Bâtiment Grenelle de mettre en place des stratégies globales à l'échelle du territoire sur des axes ciblées "performance énergétique" tels que : la rénovation, l'aménagement du territoire, l'exemplarité, les aides financières, le développement économique, l'innovation, la formation.....et soutenir des structures relais tels que les clusters et ainsi permettre à chaque acteur (du maître d'ouvrage à l'utilisateur) de s'approprier cette dynamique. »
 Catherine Bonduau, directrice du collectif Effinergie et co-pilote du réseau Inter-clusters.

La première rencontre nationale des clusters liés à la performance énergétique à Niort le 26 novembre 2009 a été l'occasion de visiter des opérations exemplaires dans la région et de rencontrer les professionnels.



PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2010

Parce qu'il concerne chaque propriétaire et chaque locataire, occupant un logement ou un bureau, le Plan Bâtiment Grenelle doit rechercher l'adhésion de la société toute entière. C'est pourquoi l'un des objectifs de l'année 2010 sera de s'assurer que chacun se sente concerné par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

La sensibilisation de nouveaux acteurs entraînera de nouvelles thématiques de réflexion.

QUATRE NOUVEAUX CHANTIERS DES LE PREMIER TRIMESTRE 2010

Énergies renouvelables intégrées au bâtiment

Si la réussite du Grenelle Environnement dans le bâtiment passe principalement par une réduction du besoin énergétique du bâtiment, il apparaît important au Plan Bâtiment Grenelle, dès le début de sa deuxième année d'existence, de permettre aux maîtres d'ouvrage de mieux appréhender la place et le rôle des énergies renouvelables intégrées au bâtiment.



Signes de qualité (labels et certifications)

L'objectif de ce groupe est d'étudier les différents signes de qualité afin de pouvoir rendre plus efficace la qualification des entreprises et la certification des bâtiments. Le chantier fera aussi progresser une

harmonisation européenne de ces signes de qualité.



Innovation et recherche

Ce chantier aura vocation à soutenir l'innovation et la recherche dans le domaine du bâtiment et des matériaux de construction, en étant notamment force de propositions dans les actions de mise en œuvre de l'emprunt national.

Transactions immobilières et rénovation énergétique

Il s'agira d'évaluer si les transactions immobilières peuvent être une occasion privilégiée d'amélioration de la performance énergétique.

D'autres chantiers pourront être créés tout au long de l'année au regard des besoins constatés.

TOURNER LE REGARD VERS L'INTERNATIONAL

La dynamique d'ensemble du Grenelle Environnement dans le secteur du bâtiment fait de la France un pays en pointe, au niveau mondial, dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments.

L'ensemble de ces actions reste assez mal connu en dehors des frontières nationales, comme a pu le constater une délégation française au congrès annuel de l'US Greenbuilding Council et du World Greenbuilding Council (WGBC), en novembre à Phoenix, à laquelle participait Jérôme Gatier.

Ce grand congrès annuel met en évidence l'importance des enjeux en termes d'influence et d'affaires qui sous-tendent la compétition entre les grands modèles de certification environnementale des bâtiments. Le Plan Bâtiment Grenelle soutient les initiatives françaises et internationales qui favorisent le Grenelle et concourent à créer des retombées positives hors des frontières pour nos entreprises.

À ce titre, le Plan Bâtiment participe à la création du Conseil français de la construction durable ou « French Greenbuilding Council », échelon français du réseau mondial de la construction durable. Ce conseil français réunit, en consortium, dans une vision de convergence des actions et des référentiels, les principaux acteurs de la certification en France.

Une initiative importante sera la présentation du Conseil français et de l'approche française au prochain congrès du WGBC qui aura lieu en novembre 2010 à Chicago.



Le Plan Bâtiment soutient l'initiative « Sustainable Building Alliance » (SB Alliance) dans laquelle le CSTB joue un rôle moteur aux côtés des plus grands organismes scientifiques et certificateurs internationaux dans le secteur du bâtiment. Cette initiative vise à rendre compatibles entre eux et, à terme, à faire converger les principaux référentiels de certification. Une première étape est la production en commun de grands indicateurs de mesure de la performance environnementale des bâtiments.

ANNEXES

1. Lettre de mission du Premier Ministre du 13 janvier 2009
2. Lettre de mission de Valérie Létard du 11 septembre 2009 sur la précarité énergétique
3. Lettre de mission de Valérie Létard du 7 octobre 2009 sur le comité de filière bâtiment
4. Liste des organismes membres de l'assemblée du comité stratégique

Maître,

Le programme de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments constitue un chantier prioritaire du Grenelle de l'environnement.

De nombreuses mesures préconisées par les comités opérationnels du Grenelle de l'environnement ont trouvé leur traduction dans le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, le projet de loi de transition environnementale et le projet de loi de finances pour 2009.

Dans ce cadre législatif, je souhaite désormais que ce programme entre rapidement dans une phase de mise en œuvre et de déploiement des mesures, tant au plan national qu'à celui des territoires.

Compte tenu des enjeux liés à ce programme, de sa complexité et de la multiplicité des acteurs, il me paraît indispensable que ce chantier fasse l'objet d'un pilotage spécifique par une personnalité de haut niveau.

Je souhaite vous charger de cette mission de pilotage, pendant une période reconductible de deux années, sous l'autorité du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, en lien avec le ministre du logement et de la ville.

Votre mission consistera à coordonner l'élaboration du plan d'action opérationnel, vous assurer de sa bonne exécution, mobiliser l'ensemble des acteurs notamment en contractualisant leurs engagements, assurer la concertation avec l'ensemble des parties prenantes, organiser l'information et la communication, et proposer les arbitrages nécessaires. Vous apporterez, en outre, votre concours à l'organisation du futur événement national voulu par le Président de la République sur les emplois nouveaux du développement durable.

Je vous demande d'accorder une attention toute particulière aux chantiers suivants qui me paraissent prioritaires :

- mise en place de l'éco-prêt à taux zéro ;*
- élaboration de la réglementation thermique 2012 « bâtiment basse consommation » ;*

*Monsieur Philippe PELLETIER
Avocat
136 avenue des Champs-Élysées
75008 Paris*

.../...

- contractualisation des objectifs avec les constructeurs, promoteurs, détenteurs de grands parcs immobiliers et bailleurs sociaux ;
- lancement du programme relatif aux bâtiments publics ;
- mobilisation des professionnels (recrutement, formation, qualification, ...) ;
- développement et amélioration du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

Ce programme devra être conduit en prenant aussi en compte les objectifs d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

A cette fin, vous constituerez un comité stratégique composé des principaux acteurs, publics et privés. Le gouvernement demandera très prochainement aux préfets de région de constituer des comités locaux, en lien avec les comités régionaux de l'habitat, chargés d'impulser la mise en œuvre du programme au niveau territorial.

Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et le ministère du logement et de la ville, avec le concours des établissements publics concernés, spécialement l'Ademe et l'Anah, mettront à votre disposition les moyens nécessaires, ainsi qu'une équipe projet, qui assurera en particulier le secrétariat permanent du comité stratégique. Les autres ministères concernés vous apporteront leur concours, en particulier, la direction générale des finances publiques et la direction générale du trésor et de la politique économique.

Concernant plus spécifiquement le volet « bâtiments publics », vous disposerez de l'assistance du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales, et l'équipe projet sera élargie à France Domaine.

Vous voudrez bien me rendre compte régulièrement de l'avancement de vos travaux. Je souhaiterais qu'un premier bilan d'étape puisse m'être présenté à la fin du premier trimestre 2009, et qu'un rapport de synthèse annuel des travaux puisse être remis.

En outre, afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre opérationnelle du programme et faciliter le dialogue avec les différentes parties prenantes, notamment le comité de suivi du Grenelle de l'Environnement, je vous invite à élaborer un tableau de bord des différentes actions à mener, en particulier sur les chantiers précités.

Je vous sais par avance gré de votre implication résolue en vue de la réussite de cette mission stratégique.

Je vous prie de croire, Maître, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François FILLON

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

La secrétaire d'État

Paris, le 11 septembre 2009

Che Maître,

Désigné par le Premier Ministre, le 13 janvier 2009, pour assurer l'animation et le pilotage du Plan Bâtiment du Grenelle de l'environnement, vous avez déjà constitué un certain nombre de groupes de travail thématiques que vous êtes venu me présenter le 22 juillet 2009.

Sur le territoire national, au moins 2 millions de ménages habitent des logements peu ou mal chauffés et près de 10% de la population française sont concernés par une situation de précarité énergétique. Depuis quelques années, ce chiffre est en progression constante.

Afin d'appréhender les enjeux suscités par cette problématique, je souhaite que vous puissiez mettre en place un groupe de travail spécialement dédié à cette question.

Ce sujet fait déjà l'objet de réflexions et d'actions de la part d'acteurs locaux et nationaux en France, mais également en Europe. Sur la base de ces travaux, il conviendra tout d'abord d'analyser et d'organiser les conditions d'accès à l'information, à l'accompagnement et au soutien financier des ménages en condition de précarité énergétique.

Par ailleurs, en raison d'une grande difficulté pour les populations les plus fragiles d'honorer leur facture énergétique, une analyse financière de la situation pourra être approfondie. Sur la base de cette analyse, des propositions pourront être formulées.

Une première réunion de ce groupe de travail devra intervenir rapidement, rassemblant notamment à votre initiative des représentants de l'Agence nationale de l'habitat, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, et des acteurs accompagnant les personnes concernées.

Je souhaite pouvoir disposer de vos conclusions et de vos propositions au plus tard le 15 décembre 2009. Des premières recommandations, sur le plan financier et notamment sur la mobilisation d'une épargne fléchée pour les populations très fragiles, devront me parvenir au plus tard le 15 novembre 2009.

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de ma considération distinguée.

Amicalement

Valérie LETARD

Maître Philippe Pelletier
Président du comité stratégique du Plan Bâtiment
Grenelle
Avocat
Cabinet Lefèvre, Pelletier & Associés
136, av. des Champs Élysées
75008 Paris





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

La secrétaire d'État
auprès du ministre d'État

Paris, le 07 OCT. 2009

Maître,

Le Président de la République a souhaité que le secrétariat d'Etat dont j'ai la charge conduise, sous l'autorité de Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, un plan de mobilisation des territoires et des filières sur le développement des métiers de la croissance verte. Il m'a également demandé d'organiser sur le sujet un événement national au cours du mois de janvier prochain.

Notre pays pourra en effet tirer tous les profits en emploi et en développement des activités liées à la croissance verte à la condition d'anticiper des transitions professionnelles et de développer les compétences et qualifications nécessaires à une économie dite « décarbonée ».

Ce sont ainsi près de 600 000 personnes pourraient, du fait de la mise en œuvre des dispositions du Grenelle de l'environnement, occuper des emplois nouveaux ou requalifiés dans des secteurs comme le bâtiment, les transports, les énergies renouvelables, le traitement des eaux et des déchets d'ici à 2020. C'est un enjeu considérable pour notre économie, un gisement d'emplois et d'activités nouvelles exceptionnel.

Je réunirai autour de cet objectif, dans le cadre d'un comité national de pilotage, les partenaires (parlementaires, collectivités locales, entreprises, branches professionnelles, partenaires sociaux) intéressés pour proposer les actions les plus opérationnelles à court terme. Des comités de filières professionnelles seront chargés d'organiser la réflexion au plus près des métiers. Des expérimentations, accompagnées par l'Etat, pourront être conduites lorsque les partenariats utiles seront organisés.

Le Comité stratégique du Plan bâtiment Grenelle, que vous présidez, a naturellement déjà abordé les questions de formation. Je souhaiterais que la réflexion sur le plan des métiers, propre au secteur du bâtiment soit menée dans ce cadre, sous votre présidence.

Je présiderai le 13 octobre à 10h00, au ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable et de la mer, 246 boulevard Saint-Germain, la première réunion du comité national de pilotage du plan de mobilisation, réunion à laquelle j'ai l'honneur de vous convier.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre présence ou le nom de la personne susceptible de vous représenter au 01 40 81 37 70 ou par mail à l'adresse suivante : secretariat.lavergne@developpement-durable.gouv.fr.

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de ma considération distinguée.

Valérie LETARD

Monsieur Philippe PELLETIER
Président du comité stratégique du Plan Bâtiment
Avocat
Cabinet Lefèvre, Pelletier & Associés
136, avenue des Champs Elysées
75008 PARIS

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – Tél : 33 (0)1 40 81 21 22

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

LISTE DES ORGANISMES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

Agence nationale pour la rénovation urbaine - ANRU
Agence nationale pour l'information sur le logement - ANIL
Agence qualité construction – AQC
Apogée
Association consommation logement cadre de vie - CLCB
Association des industries de produits de construction - AIMCC
Association économistes de la construction - UNTEC
Association française de normalisation - AFNOR
Association française des investisseurs institutionnels – AFzi
Association française des sociétés de placement immobilier - ASPIM
Association haute qualité environnementale - HQE
Association pour l'avenir des toits - PROMOTOIT
Association pour la promotion des produits minces réfléchissants et syndicat national des écrans de sous-toiture - APPM SNEST
Association pour la promotion du confort thermique - PROMODUL
Association pour la qualité du logement - QUALITEL
Association technique énergie environnement - ATEE
BNP Paris assurance
Centre scientifique et technique du bâtiment - CSTB
Chambre de l'ingénierie et du conseil de France – CICF
Chambre des notaires de paris
Chambre syndicale des entreprises d'équipement électrique - CSEEE
Chauffage fioul
Club de l'amélioration de l'habitat – CAH
Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment - CAPEB
Confédération des organismes indépendants tierce partie de prévention, de contrôle et d'inspection - COPREC
Confédération française du négoce bois-matériaux - CNBM
Confédération générale des petites et moyennes entreprises - CGPME
Conseil général de l'environnement et du développement durable - CGEDD
Crédit foncier
Dalkia
Dexia crédit local
Effinergie
EDF
Fédération de l'industrie du béton - FIB
Fédération des industries électriques, électroniques et de communication - FIEEC
Fédération des Pact
Fédération des services énergie environnement - FEDENE
Fédération française des constructeurs de maisons individuelles - FFC
Fédération française des sociétés d'assurances - FFSSA
Fédération française du négoce de bois - FFNB
Fédération française du traitement des bois - FFTB
Fédération professionnelle des sociétés d'ingénierie – SYNTEC Ingénierie

LISTE DES ORGANISMES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

Gdf suez
Gigaro
Groupement des industries de l'équipement, du contrôle commande et des commandes associés électrique - GIMELEC
Habitat et développement
Institut français d'expertise immobilière - IFEI
Institut français pour la performance énergétique du bâtiment - IFPEB
Institut national de la statistique et des études économiques - INSEE
Institut national de l'énergie solaire - INES
Lafarge
Maisons paysannes de France
Ministère de la justice
Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales
Ministre de la culture et de la communication
Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
Ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat
Mouvement des entreprises de France - MEDEF
Négoce bois matériaux - NEGOBOIS
Observatoire régional de l'immobilier d'entreprise en Ile de France - ORIE
Ordre nationale des architectes
Organisation professionnelle de l'architecture et de la maîtrise d'œuvre en bâtiment - SYNAMOB
Poste immo
Pouget consultants
Programme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment - PREBAT
Promotelec
QUALIBAT
Sociétés coopératives de production du bâtiment et des travaux publics
Syndicat des énergies renouvelables - SER
Syndicat des fabricants d'isolants en laines minérales manufacturées - FILMM
Syndicat français de l'industrie cimentière – SFIC - Cimbéton
Union climatique de France - UCF
Union d'économie sociale pour le logement - UESL
Union des syndicats de l'immobilier - UNIS
Union française de l'électricité - UFE
Union nationale des associations des responsables de copropriété - ARC
Union nationale des associations familiales - UNAF
Union nationale des économistes de la construction - UNTEC
Union nationale des syndicats français d'architectes - UNSFA
Union syndicale des constructeurs français de matériel aéraulique, thermique, thermodynamique et frigorifique - GFCC Uniclina
Youngstone

Pour en savoir plus :
www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr

Crédits photos : médiathèque de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, MEEDDM (Arnaud Bouissou, Laurent Mignaux, Bernard Suard) et CAPEB, Stéphane Laure, Tarragona, Jean Zindel



Plan Bâtiment Grenelle
Grande Arche, Paroi Sud 92055 La Défense Cedex
Tél : (33) 01 40 81 90 93
www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr

